

**République du Mali**  
**Un peuple – Un But- Une Foi**



**Revue « plus 5 » de la Session Spéciale de 2002 sur les Enfants  
et le Plan d'Action d'un monde Fait pour les Enfants**

**RAPPORT DU MALI SUR L'ETAT D'AVANCEMENT**

Bamako, décembre 2006

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AN-RM	Assemblée Nationale de la République du Mali.
APE	Association des Parents d'Elèves
ARV	Antiretroviraux
ASACO	Association de Santé Communautaire
CAFO	Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CED	Centre d'Education pour le Développement
CESC	Conseil Economique, Social et Culturel
CNAPN	Comité National d'Action pour l'Eradication des Pratiques Néfastes à la santé de la Femme et de l'Enfant
CNDIFE	Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant.
COMADE	Coalition Malienne des Droits de l'Enfant
CPE	Code de Protection de l'Enfant
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNPF	Direction Nationale de la Promotion de la Femme.
DNPEF	Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
EDS III	Enquête Démographique et de Santé du Mali 2001
HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
IMAARV	Initiative Malienne d'Accès aux Antiretroviraux
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MDSSPA	Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
ONG	Organisation non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
ONU	Organisation des Nations Unies
PA	Programme d'Activités
PAN	Plan d'Action National pour la survie, le développement et la protection de l'enfant
PIB	Produit Intérieur Brut
PISE	Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Education
PNLS	Programme National de Lutte contre le SIDA
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
PRODEJ	Programme Décennal de Développement de la Justice
PRODESS	Programme Décennal de Développement Socio- Sanitaire
PTME	Programme de Prévention de la Transmission Mère- Enfant
RBC	Réadaptation à Base Communautaire
SASDE	Stratégie Accélérée de Survie et de Développement du jeune Enfant
SR	Santé de la reproduction.
TBS	Taux Brut de Scolarisation
VIH	Virus Immunodéficient Humain
BIT	Bureau International du Travail
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
OEF	Observatoire de l'emploi et de la formation
DNP	Direction nationale de la Population
SISo	Système d'Information Sociale
SLIS	Système Local d'Information Locale
CPS	Cellule de planification et de Statistiques
CONAFE	Coalition des ONG Africaines en faveur de l'Enfant
VAEN	Violence, Abus, Exploitation et Négligence

## INTRODUCTION :

***Description succincte du processus menant à la préparation du rapport d'analyse, y compris la participation de la société civile, les jeunes, les enfants et les autres parties prenantes.***

Pour conduire le processus, un Comité technique présidé par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et constitué des représentants des départements ministériels, des organisations nationales et internationales ci – après désignées, en charge des questions de l'enfance, a été mis en place.

Il s'agit des représentants de:

- Ministre chargé du Plan;
- Ministre chargé de l'Education Nationale ;
- Ministre chargé de la Santé ;
- Ministre chargé du Développement Social;
- Ministre chargé de la Justice ;
- Ministre chargé des Finances ;
- UNICEF ;
- Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille ;
- Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant ;
- Coalition Malienne des Droits de l'Enfant ;
- Parlement des Enfants du Mali.

Le processus a été marqué par quatre (04) étapes :

1. La réunion de prise de contact avec les membres du comité technique. Elle a permis de rappeler le contexte et la justification de la revue. Suivant le format proposé pour la rédaction du rapport, des directives ont été données pour la collecte d'informations et chaque représentant a été responsabilisé par rapport à des questionnements.
2. Pour la collecte et l'analyse des données, chaque responsable a eu à consulter ou à s'entretenir avec d'autres ministères et organisations ayant une compétence en la matière.
3. L'organisation d'un atelier d'élaboration du rapport. Au cours de cet atelier, les participants ont examiné les résultats des collectes d'information et procédé à la rédaction du rapport.
4. Le rapport a été présenté au Ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et les dernières observations y ont été intégrées.

## PRINCIPALES ACTIONS PRISES AU NIVEAU NATIONAL EN FAVEUR DES ENFANTS ET POUR LES OBJECTIFS DE MFPE DEPUIS 2002.

*Résumé des principales actions, des principales initiatives et mesures prises en vue d'intégrer les objectifs de MFPE et les objectifs du MPD pour les Enfants au niveau national et au niveau régional (politiques, programmes, législation, mobilisation sociale, etc.). cette section devrait inclure l'utilisation du Plan National D'action pour les Enfants et/ou l'intégration dans les plans de développement nationaux, CSLP, programmes et initiatives sectorielles, etc. ; y compris toute initiative régionale, s'il en est.*

Le Mali a toujours exprimé sa volonté politique de promouvoir les droits de l'Enfant et d'accorder à celui-ci une protection bienveillante. Cette volonté et cet attachement à l'épanouissement de l'enfant se sont manifestés régulièrement. A la suite de la Session Spéciale des Nations Unies de 2002 consacrée aux enfants, les efforts se sont poursuivis pour la réalisation des droits de l'enfant. Cela a permis le renforcement des dispositifs législatifs, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de promotion et de protection des femmes et des enfants.

Plusieurs traités internationaux relatifs aux droits de l'enfant ont été ratifiés. L'adoption du Code de Protection de l'Enfant en juin 2002 répondait du souci du Gouvernement d'harmoniser la législation interne avec les différents traités internationaux. Le Code de Protection de l'Enfant contient les principes et les valeurs qui sont essentiels et qui doivent être au centre des préoccupations et de l'action des différents intervenants concernés par la mise en œuvre du système de protection mis en place. Ces principes sont :

- La non- discrimination ;
- La responsabilité primordiale des parents et leur implication active dans toutes les phases de l'intervention aménagée par le code ;
- Le respect de l'opinion de l'enfant et sa participation obligatoire à toutes les mesures sociales ou judiciaires en sa faveur ;
- Le droit de l'enfant suspecté ou accusé d'infraction à un traitement adapté à sa situation ;
- Les Devoirs Fondamentaux de l'Enfant sont également spécifiés. Ces devoirs représentent le référentiel civique, moral et culturel qui permet d'élever l'enfant dans l'esprit des idéaux de respect, de dignité, de paix, de justice, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité.

Le Code de Protection de l'Enfant institue un mode de prévention sociale basée sur une responsabilisation accrue de la collectivité sociale au niveau de l'observation de la situation des enfants dans leur milieu de vie. Il repose sur l'imposition d'un devoir de signaler, par lequel toute personne est tenue d'informer. L'instauration d'une telle obligation de renseignement, crée, d'une manière implicite, un devoir de surveillance des enfants par tout membre de la communauté. Une obligation de secours et d'assistance pèse également sur les membres adultes de la communauté relativement aux enfants qui se présentent à eux pour voir ou pouvoir informer ou signaler leur situation ou celle d'un autre enfant.

Aux fins de protection de l'enfant, d'autres mesures ont été prises, notamment en ce qui concerne la gratuité des frais de déclaration de naissance et la gratuité de la césarienne.

Pour concrétiser les engagements pris, le Gouvernement s'est engagé à doter chaque secteur du développement d'une politique, notamment les politiques de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, pour une meilleure organisation des interventions pour une grande efficacité. L'application de ces politiques a conduit à l'adoption et à la mise en œuvre des programmes ci – dessous cités et qui sont examinés ultérieurement à travers le document :

- Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 1<sup>ère</sup> génération (2002 – 2006), et 2<sup>ème</sup> Génération (2007 – 2011) ;
- Les Plans d'action de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille 2002 – 2006 ;
- Le Programme de coopération Mali UNICEF 2003 – 2007 ;
- Le Plan d'action national de lutte contre la traite des enfants 2002 – 2006 ;
- Le Programme National de Lutte contre la Pratique de l'Excision ;
- Le Programme Assorti de délai de Lutte contre les Pires Formes du Travail des Enfants 2007-2010 ;
- Le Programme Conjoint de Réhabilitation et de Réinsertion des Enfants Victimes de Traite ;
- Le Programme de Lutte contre la Traite des Enfants en Afrique (LUTRENA)
- Le Programme de Lutte contre le Trafic et l'Exploitation du Travail des Enfants,
- Le Programme d'Innovation à base Communautaire pour la Réduction du Travail des Enfants à Travers l'Education (CIRCLE) ;
- Le Programme de Lutte contre le Trafic des Enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- Le Projet de Développement des droits des Adolescentes et de leur Promotion dans le Milieu ;
- Le Programme d'insertion socio – économique des élèves coraniques ;
- La Stratégie d'accélération de la survie et du Développement du jeune enfant ;
- Le Programme National de lutte contre le paludisme ;
- Les Stratégies nationales de lutte contre le paludisme ;
- Le Programme Multisectoriel de Lutte contre le SIDA ;
- La Mission pour la Consolidation de l'Etat Civil ;
- Le Programme National d'Education à la Citoyenneté
- Le Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Education (PISE).

Depuis la Session Spéciale, le Gouvernement du Mali a pris des initiatives dans le cadre du renforcement de la collaboration internationale en matière de protection des enfants. Cela s'est traduit par :

- L'organisation de la Rencontre internationale sur l'harmonisation des législations nationales contre l'exploitation des enfants dans l'espace francophone en 2002 ;
- L'organisation en mai 2005 de la Consultation Sous – régionale sur la violence contre les enfants ;
- L'organisation, en février 2006, de la Conférence sous-régionale sur les mutilations génitales féminines et la mise en œuvre du Protocole de Maputo ;
- L'organisation, en novembre 2006, des journées Scientifiques Internationales pour la Survie de l'Enfant ;
- L'organisation des sessions ordinaires des commissions permanentes de suivi des accords de coopération entre le Mali et la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso, le Mali et la Guinée en matière de lutte contre la traite des enfants.

### TENDANCES DES RESSOURCES POUR LES ENFANTS :

*Discuter brièvement des améliorations dans le budget et autres allocations de ressources pour réaliser les objectifs du MFPE et/ou les objectifs du MPD pour les enfants. Présenter les tendances en matière d'allocation de ressources sous forme de tableau ou de graphique, si possible.*

**Tableau n°1 : Allocations budgétaires (en millions) des différents types d'enseignement**

Enseignements	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Préscolaire	517	473	585	804	1 030	1 262	1 501
Fondamental cycle 1	21 902	22 564	28 938	32 362	40 928	46 519	52 444
Fondamental cycle 2	12 595	12 312	14 673	14 570	15 659	16 770	17 903
Secondaire Général	9 280	11 486	13 877	14 422	14 463	14 367	14 172
Normal	3 314	3 432	3 120	5 947	6 189	6 445	6 715
Technique et professionnel	3 314	3 432	7 679	10 851	12 380	14 712	17 124
Formation professionnelle qualifiante et par apprentissage	-	-	-	-	890	1 089	1 325
Alphabétisation et non-formel	557	344	514	998	3 643	3 797	3 934
Supérieur et Recherche	11 932	11 242	13 535	14 726	15 961	17 241	18 568
<b>Total</b>	<b>63 411</b>	<b>65 296</b>	<b>82 921</b>	<b>94 680</b>	<b>111 143</b>	<b>122 202</b>	<b>133 686</b>

**Source :** Rapports annuels DAF- Ministère de l'Education Nationale

- **Evolution du budget en soins de santé primaire**

Les dépenses se rapportent ici à la construction, à l'équipement et à la mise à disposition de personnel recruté sur fonds PPTTE aux centres de santé communautaire.

Le budget a évolué comme suit (en FCFA)

Années	Montants
2003	550 573 868
2004 :	1 817 286 054
2005	1 653 845 094

**Sources :** DAF Ministère de la Santé

- **Evolution du budget VIH/SIDA**

Années	Montants
2003	1 322 122 970
2004 :	1 219 107 000
2005	1 877 448 000

**Sources :** DAF Ministère de la Santé

Les dépenses avant 2006 se rapportaient à la subvention de l'Etat pour l'achat des Antiretroviraux et le fonctionnement de la Cellule sectorielle de Lutte contre le SIDA.

- **Evolution du budget de la vaccination**

Le budget a évolué comme suit :

<b>Années</b>	<b>Montants</b>
2003	1 033 912 662
2004 :	1 199 470 000
2005	1 223 204 000
2006	1269 515 000

**Source :** DAF/ Ministère de la Santé

**\* Protection des enfants contre les VAEN**

Le budget ci-dessous est en milliers de dollars US. La ligne budgétaire d'appui au programme sert à couvrir les coûts concernant la gestion, le fonctionnement, le suivi et l'évaluation du programme, y compris les salaires du staff.

**Tableau n°4 :**

<b>PROJET</b>		<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>TOTAL</b>
Projet 1	<i>RR</i>	85	85	85	85	85	425
	<i>OR</i>	250	250	250	250	250	1 250
	<b>TOT</b>	<b>335</b>	<b>335</b>	<b>335</b>	<b>335</b>	<b>335</b>	<b>1 675</b>
Projet 2	<i>RR</i>	150	150	150	150	150	750
	<i>OR</i>	250	250	250	250	250	1 250
	<b>TOT</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>2 000</b>
Appui au Programme	<i>RR</i>	180	180	180	180	180	900
	<i>OR</i>	0	0	0	0	0	0
	<b>TOT</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>900</b>
Total	<i>RR</i>	415	415	415	415	415	2 075
	<i>OR</i>	500	500	500	500	500	2 500
	<b>TOT</b>	<b>915</b>	<b>915</b>	<b>915</b>	<b>915</b>	<b>915</b>	<b>4 575</b>

**Tableau n°5 : Exécution du budget du programme :**

<b>EN 2004:</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>TOTAL</b>
1, 124,750	943 112 USD.	597,716 USD	2,665,578

**Source :** Programme de coopération Mali – UNICEF 2003 - 2007

**Remarque :** Le constat général est qu'il n'existe pas de données détaillées sur les allocations budgétaires et les tendances, en chiffres et pourcentages absolus du budget national.

**ELABORATION ET UTILISATION D'INSTRUMENTS DE SUIVI POUR  
SUIVRE LES OBJECTIFS DE MFPE/MPD AU NIVEAU  
NATIONAL ET AU NIVEAU REGIONAL.**

IV

*Enquêtes ménagères entreprises y compris EDS, MICS, systèmes d'informations sectorielles et communautaires, etc. ; amélioration de systèmes de rapports de routine et utilisation de telles données dans divers processus de planification, rapports au Comité sur les Droits des Enfants, etc.*

Les droits fondamentaux des enfants, au Mali, sont suivis par plusieurs systèmes de collecte et d'informations initiés par des structures étatiques, des ONG ou des institutions internationales : SLIS, SISo, CPS EDUCATION, CPS Santé, EDS, BASE FEMME/ENFANT (CNDIFE), etc.

- Le Système Local d'Information Sanitaire (SLIS) permet de suivre l'évolution des conditions sanitaires des enfants au Mali à travers la vaccination, l'accès aux centres de santé, la nutrition, les soins curatifs, les accouchements assistés, les taux de mortalité, de morbidité, les principales maladies, etc. Ce système s'appuie sur un système de collecte et de traitement des données provenant de tous les centres de santé du pays.
- La Cellule de planification et de Statistique du Ministère de la santé fournit également des données sur la santé des enfants.
- Le centre de recherche, d'études et de Documentation sur la survie du jeune enfant (CREDOS) est une autre structure de suivi, par des enquêtes, des études, des informations sur la santé de l'enfant au Mali.
- Système d'Information Sociale (SISo) au niveau de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) permet de centraliser les données sur la protection de l'enfant obtenues par la collecte ou par les études : Enfants en situation difficile ou en conflit avec la loi : mendiants, talibés, orphelins, jumeaux mendiants, etc.
- La Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Education Nationale. Elle aussi, par un système de collecte et de traitement des données provenant de toutes les écoles du Mali à travers leurs CAP et leurs Académies, suit l'évolution de la scolarisation au Mali : taux de scolarisation, taux de réussite, d'abandon, nombre de salles de classes, d'enseignants, de ratio maîtres /élèves, etc.

Cependant, il faut signaler ici la faiblesse des données sur les loisirs qui sont une composante essentielle du développement du jeune enfant. Aucun système de collecte n'est encore mis en place et aucune étude d'envergure nationale n'a encore été menée sur les loisirs au Mali.

- La BASE FEMME/ENFANT du CNDIFE : Elle permet de suivre les conditions des femmes et des enfants dans les 4 domaines de la survie, du développement, de la protection et de la participation et de mettre à la disposition des décideurs et du public des informations sur la condition des enfants au Mali.
- L'ANNUAIRE STATISTIQUE de la DNSI : IL centralise toutes les données statistiques produites par la DNSI elle-même et les autres systèmes de collecte et d'information du pays.
- La DNSI supervise la réalisation des Enquêtes démographiques et de Santé (EDS) qui fournissent également des données sur la situation des enfants.

Une base de données protection est également en gestation à la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF)

En plus de ces systèmes au niveau des structures d'Etat, des associations et ONG, telle SAMU-SOCIAL, essaient de mettre en place des mécanismes de collecte pour les informations relatives aux enfants en situation de détresse.

Conscient qu'il faut des données fiables, désagrégées et partagées par tous, le Gouvernement, appuyé par l'UNICEF, a décidé de mettre en place un système centralisateur des données appelé MALIKUNAFONI, qui prend en charge la situation des femmes et des enfants et qui ambitionne de produire annuellement un bulletin statistique Femme/Enfant.

Ces annuaires ou les rapports annuels ou rapports d'activités et ces différentes structures sont utilisés pour le rapport au comité des droits de l'enfant, mais aussi pour l'élaboration et le suivi des différents plans et programmes de développement comme le CSLP, le PRODESS, le PRODEJ, le PRODEC et autres plans d'action du Gouvernement.

## AMELIORATION DE PARTENARIATS, ALLIANCES POUR LES ENFANTS ET PARTICIPATION

V

*Evoquer les principales initiatives et alliances de partenariat formées et élargies depuis 2002 et leur rôle dans la promotion de MFPE et les MPD relatifs aux enfants au niveau national et au niveau régional. Fournir des informations générales succinctes sur le rôle des enfants et des jeunes dans ces processus. Indiquer dans quelle mesure les partenariats et les alliances influencent les progrès réalisés vers l'atteinte des MFPE et les ODPM liés aux enfants.*

Les représentants du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'enfant et de la Famille et de plusieurs Organisations de la Société Civile et mouvements d'enfants du Mali ont participé activement aux PRECOM et à la session spéciale des Nations Unies consacrée aux enfants, tenue en mai 2002. Cette participation a facilité l'appropriation au niveau national des engagements de la session à travers les restitutions, mais aussi et surtout la consolidation du partenariat entre les différents acteurs et la participation des enfants.

- 1) **Les enfants et les adolescents.** Le parlement national des enfants, l'association des enfants et jeunes travailleurs, les gouvernements d'enfants dans les écoles et les clubs d'enfants en milieu rural jouent un rôle très important dans la promotion et la défense des droits de l'enfant à travers les formations, les sensibilisations et le lobbying plaidoyer à l'endroit des autorités, des parents et des enfants en milieu scolaire et non scolaire.

L'émission « denmissen kun kan », la voix des enfants est réalisée et animée, depuis 2005, par les enfants sur les antennes de la radio nationale et plusieurs radios FM à travers le pays. Elle traite de toutes les questions touchant les enfants.

- 2) **Les parents, des familles, des tuteurs, etc.** participent activement à l'amélioration des conditions d'accueil et d'éducation des enfants dans les écoles à travers les Comités de gestion scolaire, les Associations des parents d'élève ou au sein des nombreuses structures de surveillance communautaires mises en place ces dernières années pour lutter contre la traite et l'exploitation des enfants, surtout en milieu rural.

### 3) **Les autorités, les collectivités locales, les maires :**

Depuis 2002, le Mali a signé 5 accords de coopération avec d'autres pays en vue de lutter efficacement contre la traite transfrontalière des enfants :

- Accords bilatéraux en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants, signé avec le Burkina Faso en 2004, le Sénégal en 2004 et la Guinée en 2005.
- Accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest, en 2005 ;
- Accord multilatéral de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en Afrique de l'Ouest et du Centre, en 2006.

Ces accords ont permis de créer un cadre de collaboration entre ces différents pays et le Mali dans la lutte contre la traite transfrontalière des enfants. Dans le cadre du suivi de ces Accords, des commissions permanentes composées des représentants des services techniques de l'État et des OSC ont été mises en place.

Grâce aux nombreuses formations organisées par le Haut Conseil des Collectivités, les élus locaux s'engagent de plus en plus en faveur des enfants et jouent un rôle de leadership dans les structures de promotion des droits de l'enfant existant au niveau de leur circonscription. Certains élus intègrent la promotion des droits de l'enfant dans les PDSEC (plan de développement économique, social et culturel).

#### **4) Les parlementaires :**

Les parlementaires participent régulièrement aux différentes rencontres organisées par les services de l'Etat ou les OSC sur la situation des enfants et plusieurs groupes de travail parlementaires ayant en charge les questions relatives à la santé, l'éducation, etc. entretiennent des relations de travail avec ces services et organisations ci-dessus cités.

#### **5) Les organisations non gouvernementales et les associations locales :**

Au Mali, les ONG et Associations sont très actives dans la promotion de MFPE et MPD relatifs aux enfants à travers plusieurs réseaux comme la COMADE (coalition malienne des droits de l'enfant), la CONAFE-Mali, la CAFO (collectif des associations et ONG féminines), la Plateforme DESC, le RIOEV, etc. Ces réseaux regroupent plusieurs ONG et Associations qui interviennent sur toute l'étendue du territoire national.

La CONAFE (Coalition des ONG Africaines en faveur des Enfants), dont le secrétariat permanent est basé à Bamako, a été mis en place en 2003 pour capitaliser la participation des ONG africaines aux différents PRECOM et la session spéciale. Cette coalition est active à l'échelle africaine et veille à la mise en œuvre des engagements pris par les Etats lors de la session spéciale.

Créé en 2003, le RIOEV (Réseau des Intervenants auprès des Orphelins et autres Enfants vulnérables) a pour but de diminuer les risques et les souffrances associés au VIH/SIDA chez les OEV à travers le renforcement des capacités des intervenants et des communautés, la concertation et la coordination des activités des intervenants, la création d'une synergie entre les intervenants et le traitement de la problématique des OEV de manière cohérente et efficace.

La Fondation pour l'Enfance, la Fondation Partage et la Fondation Mali- solidarité ont accru leurs interventions en faveur des enfants ces dernières années.

L'ensemble de ces réseaux œuvre sur le terrain pour la promotion de MFPE et MPD relatifs aux enfants à travers des actions directes ou de Lobbying plaidoyer.

#### **6) Le secteur privé et les entreprises**

Le CNPM (Conseil National du Patronat du Mali) collabore avec le Programme pour l'élimination du travail des enfants dans les zones cotonnières par la sensibilisation et la formation des exploitants agricoles. Il a aussi contribué à la réalisation d'une étude portant sur la traite des enfants, rôle et responsabilité du secteur privé.

Aussi, plusieurs organisations du secteur privé contribuent financièrement à la prise en charge des enfants accueillis dans les institutions spécialisées.

#### **7) Les dirigeants religieux, spirituels, culturels et autochtones**

Au Mali, les religieux, toutes confessions confondues, participent à la promotion de MFPE et MPD relatifs aux enfants, à travers l'information, la sensibilisation et la formation des fidèles. Depuis un certains temps, ils sont engagés dans la lutte contre le VIH/Sida, en partenariat avec leurs coreligionnaires des pays de la sous région.

Aussi, en milieu rural comme en milieu urbain, les religieux jouent un rôle de premier plan dans les organisations communautaires oeuvrant pour la promotion de MFPE et MPD relatifs aux enfants.

## **8) Les médias et leurs organisations**

Les médias sont associés à toutes les actions en faveur des enfants. Pour ce faire, plusieurs sessions de formation ont été organisées à leur intention par les services techniques de l'Etat et les OSC.

En plus de l'amélioration de la qualité des informations diffusées par les médias, plusieurs journalistes et communicateurs ont mis en place des réseaux pour une contribution plus efficace à la promotion de MFPE et MPD relatifs aux enfants.

Parmi ces réseaux, on peut citer :

- Le réseau des communicateurs traditionnels et
- le réseau des journalistes contre la traite des enfants.

## **9) Les organisations régionales et internationales**

**UNICEF** : Programme MALI-UNICEF (2003- 2007) accompagne l'Etat, les OSC et les organisations d'enfants dans la promotion de MFPE et MPD relatifs aux enfants.

**BIT** : a élargi son intervention au Mali par la mise en place du projet LUTRENA et le programme national de lutte contre les pires formes de travail des enfants au Mali (Programme Assorti de Délai).

Plusieurs ONG Internationales comme les Saves (Canada, USA, Suède), Plan Mali, PMC, Winrock, Terre des Hommes Allemagne, Agro Action Allemande, Frère des Hommes Luxembourg, Care, etc. appuient plusieurs actions en faveur des enfants.

## **10) Les personnes qui travaillent directement avec les enfants**

La police, les magistrats, les animateurs des centres d'écoute, les enseignants, les travailleurs sociaux, etc. ont bénéficié de plusieurs sessions de formation sur les droits de l'enfant.

VI	<b>MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE MFPE ET CIBLES D'ODPM</b>  <i>Revue des dernières données disponibles sur la réalisation des objectifs du Plan d'Action de MFPE au niveau des pays dans le contexte des ODPM et la Déclaration du millénaire. Le Plan d'action de MFPE contient quatre thèmes qui peuvent être alignés sur les ODPM/DM comme suit</i>
----	--

Sur les 61 indicateurs du Mali (ONU 48), nous avons renseigné 50.

**2.1. Objectif 1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim.**

**4. % d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (poids pour âge);**

33,2% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale, et 11% d'insuffisance pondérale sévère (enquête démographique et de santé III Mali 2001). Les enfants du milieu rural (37%) sont plus touchés que ceux du milieu urbain (20%)

Indicateur	Source	2001
Enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale	SANTE-AFFAIRES SOCIALES_MS-CPS/MS_EDSM III 2001	33,2

Les informations ci-dessus sont celles de EDSIII- 2001. Celles relatives aux années 2002, 2003, 2004, 2005 seront fournies par EDSIV- 2006 qui est en cours.

**5. % d'enfants de moins de 5 ans présentant une malnutrition chronique (taille pour âge) ;**

Indicateur	Source	2001
% d'enfants de moins de 5 ans présentant une malnutrition chronique	SANTE-AFFAIRES SOCIALES_MS-CPS/MS_EDSM III 2001	<b>38%)</b>

**2.2. Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici l'an 2015**

**7. Taux net de scolarisation dans le primaire ;**

Années	Taux Net de Scolarisation		
	Garçons	Filles	G + F
2004 - 2005	64.8	48.9	56.7
2005 - 2006	64.1	49.3	56.6

**8. Proportion d'écoliers commençant la 1<sup>ère</sup> année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la 5<sup>ème</sup> année ;**

Années	Taux survie la 5 <sup>e</sup> Année		
	Garçons	Filles	G + F
2003 - 2004	87.3	80.3	84.2
2004 - 2005	87.8	81.8	85.2
2005 - 2006	81.4	78.2	80.0

**9. Taux brut de scolarisation (TBS) par sexe et par région ;**

**Tableau n°14 : Taux Brut de scolarisation**

Année Scolaire	Garçons	Filles	Total
2004/05	85,0%	63,5%	74,0%

**Tableau n°15 : Taux brut de scolarisation au 1er cycle en 2003-2004 (Population 7-12 ans)**

Région	Garçons	Filles	Total
Kayes	81,3%	49,6%	<b>65,0%</b>
Koulikoro	92,0%	61,4%	<b>76,5%</b>
Sikasso	73,3%	51,1%	<b>62,0%</b>
Ségou	76,7%	52,6%	<b>64,4%</b>
Mopti	54,6%	45,8%	<b>50,1%</b>
Tombouctou	66,9%	53,5%	<b>60,1%</b>
Gao	88,1%	68,4%	<b>78,1%</b>
Kidal	42,0%	28,2%	<b>35,4%</b>
Bamako	128,0%	126,1%	<b>127,0%</b>
<b>Mali</b>	<b>81,3%</b>	<b>59,9%</b>	<b>70,5%</b>

**Tableau n°16 : Taux brut de scolarisation au 2<sup>ème</sup> cycle 2003-2004 (Population 13-15 ans)**

Région	Garçons	Filles	Total
Kayes	30,4%	11,8%	<b>20,9%</b>
Koulikoro	50,6%	25,0%	<b>37,6%</b>
Sikasso	40,3%	20,3%	<b>30,2%</b>
Ségou	35,2%	18,9%	<b>26,9%</b>
Mopti	23,3%	11,8%	<b>17,4%</b>
Tombouct.	23,4%	11,3%	<b>17,2%</b>
Gao	35,6%	18,2%	<b>26,7%</b>
Kidal	26,3%	12,9%	<b>19,9%</b>
Bamako	95,6%	82,7%	<b>89,2%</b>
<b>Mali</b>	<b>43,7%</b>	<b>25,4%</b>	<b>34,4%</b>

**Tableau n°17 : Taux brut de scolarisation au 1er Cycle en 2004-2005 (Population 7-12 ans)**

Région	Garçons	Filles	Total
Kayes	91,7%	56,2%	<b>73,5%</b>
Koulikoro	96,0%	64,9%	<b>80,3%</b>

Sikasso	75,3%	53,2%	<b>64,1%</b>
Ségou	80,8%	55,8%	<b>68,1%</b>
Mopti	55,1%	41,1%	<b>51,5%</b>
Tombouctou	69,7%	57,3%	<b>63,4%</b>
Gao	91,7%	73,7%	<b>82,5%</b>
Kidal	42,2%	34,0%	<b>41,9%</b>
Bamako	127,4%	127,2%	<b>127,3%</b>
<b>Mali</b>	<b>85,0%</b>	<b>63,4%</b>	<b>74,0%</b>

#### 10. Taux brut d'inscription (TBI) par sexe et par région ;

Région	Garçons	Filles	Total
Kayes	35,4%	14,0%	<b>24,4%</b>
Koulikoro	56,3%	28,3%	<b>42,1%</b>
Sikasso	43,4%	22,7%	<b>32,9%</b>
Ségou	41,4%	22,7%	<b>31,9%</b>
Mopti	25,8%	14,0%	<b>19,8%</b>
Tombouct.	25,2%	12,9%	<b>18,9%</b>
Gao	38,6%	18,1%	<b>28,2%</b>
Kidal	26,7%	13,2%	<b>20,3%</b>
Bamako	96,1%	87,4%	<b>91,8%</b>
<b>Mali</b>	<b>47,7%</b>	<b>28,5%</b>	<b>38,0%</b>

#### 11. Part du Budget d'Etat allouée à l'éducation ;

##### 1 – Part du budget d'Etat allouée à l'éducation (en millions FCFA)

Enseignements	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Préscolaire	517	473	585	804	1 030	1 262	1 501
Fondamental cycle 1	21 902	22 564	28 938	32 362	40 928	46 519	52 444
Fondamental cycle 2	12 595	12 312	14 673	14 570	15 659	16 770	17 903
Secondaire Général	9 280	11 486	13 877	14 422	14 463	14 367	14 172
Normal	3 314	3 432	3 120	5 947	6 189	6 445	6 715
Technique et professionnel	3 314	3 432	7 679	10 851	12 380	14 712	17 124
Formation professionnelle qualifiante et par apprentissage	-	-	-	-	890	1 089	1 325
Alphabétisation et non-formel	557	344	514	998	3 643	3 797	3 934
Supérieur et Recherche	11 932	11 242	13 535	14 726	15 961	17 241	18 568
<b>Total</b>	<b>63 411</b>	<b>65 296</b>	<b>82 921</b>	<b>94 680</b>	<b>111 143</b>	<b>122 202</b>	<b>133 686</b>

Source : Rapports annuels DAF- Ministère de l'Education Nationale

**12. Part de l'éducation de base dans le budget allouée à l'éducation ;**

Enseignements	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Fondamental cycle 1	21 902	22 564	28 938	32 362	40 928	46 519	52 444
Fondamental cycle 2	12 595	12 312	14 673	14 570	15 659	16 770	17 903
<b>Total</b>	<b>34 497</b>	<b>34 876</b>	<b>43 611</b>	<b>46 932</b>	<b>56 587</b>	<b>63 289</b>	<b>70 347</b>

Source : Rapports annuels DAF- Ministère de l'Education Nationale

**13. Taux d'efficacité interne du système éducatif malien (...);**

Tableau n°21 : Redoublement 1<sup>er</sup> cycle :

Années	Nombre		Pourcentage		Total %
	G	F	G	F	
2003-2004	148273	116525	18,7	19,3	19,0
2004-2005	156433	123422	18,4	18,9	18,6

Tableau n°22: Redoublement 2<sup>e</sup> cycle

Années	Nombre		Pourcentage		Total %
	G	F	G	F	
2003-2004	148273	116525	23,1	25,5	24,0
2004-2005	45320	30539	23,1	25,3	23,9

Tableau n°23 : Abandon 1er cycle

Années	Pourcentage	
	G	F
2003-2004	2,6%	8,7%
2004-2005	2,6%	8,7%

Années	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Taux d'Achèvement	35,6 %	36,8 %	39,7 %	41,6 %	43,1 %

**14. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans par sexe.**

Années	Taux d'alphabétisation		
	Garçons	Filles	G + F
2004	32.3	16.9	24.2
2005	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2006	Non disponible	Non disponible	Non disponible

### 2.3. Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

#### 15. Rapport filles – garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ;

. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement

Enseignements	2001	2002	2003	2004	2005
Primaire	0.75	ND	0.76	0.77	0.79
Secondaire	ND	ND	ND	ND	ND
Supérieur	ND	ND	ND	ND	ND

#### 16. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes.

Années	Taux d'alphabétisation		
	Garçons	Filles	G + F
2004	32.3	16.9	24.2

#### 18 Pourcentage de femmes salariées dans le secteur privé ;

...le statut		...les secteurs		... la taille		... la région	
Privé	27,6	Ind Extract	0,1	5 à 9	40,2	Koulikoro	40,8
Mixte	19,4	Ind Manuf	21,2	10 à 49	24,1	Sikasso	23,6
ONG/Coop	30,4	Elect Gaz Eau	9,6	50 à 99	27,3	Ségou	36,1
Entr Multinat	7,2	BTP	24,9	100 à 199	17,1	Mopti	29,6
Autres	16,2	Cce Hotel	32,1	200 et plus	17,5	Tombouctou	18,3
		Transp Comm	25,1			Gao	-
		Bq Ass	36			Kidal	-
		Services	30,8			Bamako	26,1

**Moyenne** 27,9% (134 entreprises)

**Source :** OEF, Enquête auprès des entreprises du secteur moderne, janvier 2001

**Note :** la répartition a été faite à partir des 134 entreprises qui ont répondu à ces quatre questions.

#### 19. Proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement national ;

En 2002, il y avait 15 sur 132 députés (11,36%)

En 2006, il y a 14 sur 147(9,5%)

#### 20. Proportion des sièges occupés par les femmes dans les instances de décision (Gouvernement, HCCT, CESC).

- Gouvernement (5/27) 18,51%)
- HCCT, 6/75 (8%)
- CESC, 7/58 (12,06%)
- Parlement 14/147 (9,52%)
- Maires 7/703 (0,99%)
- Conseillers Communaux : 720 CC (dont 2 décès) sur 10774. (6,68%)
- Cours constitutionnelle : 3/9 (33,33%)
- Magistrat 47/347 (13,54%)

Source : CNDIFE

#### **2.4. Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans**

##### **21. Taux de mortalité infantile ;**

113,4 %0 (selon EDSM III 2001)

##### **22. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ;**

229,1%0 (selon EDSM III 2001)

##### **23. Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole.**

Pourcentage des enfants vaccinés/ antigènes par année	VAR
2002	64
2003	72
2004	78
2005	78

Source : SLIS

#### **2.5. Objectif 5. Améliorer la santé maternelle**

##### **24. Taux de mortalité maternelle ;**

582 pour 100 000 naissances vivantes (EDSM III 2001)

##### **25. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié ;**

53% (rapport d'activités et bilan 2005 Ministère de la santé)

<b>2002</b>	<b>40%</b>
<b>2003</b>	<b>42%</b>
<b>2004</b>	<b>49%</b>
<b>2005</b>	<b>53%</b>

##### **26. Indice synthétique de fécondité ;**

6,7 enfants par femme (EDSM III 2001)

##### **27. Taux de prévalence contraceptive ;**

Source : EDSMIII- 2001 (23,1%)

#### **Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.**

##### **30. Prévalence de séropositivité dans la population totale ;**

1,7 (EDSMIII- 2001)

##### **31. Taux de séropositivité des femmes enceintes de 15 à 24 ans ;**

2,8% (rapport 2005 de la surveillance sentinelle du VIH et de la syphilis chez les femmes enceintes)

**32. Taux d'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque ;**

Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel : 9% des hommes l'ont utilisé, contre 2% chez les femmes (EDSM III 2001).

Population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/SIDA : 89% des femmes de 15-19 ans connaissent bien le SIDA, de même que 92 % de celles âgées de 20 à 24 ans (EDSM III 2001). Chez les hommes 96 % de 15-19 ans, et 98 % de 20 à 24 ans connaissent bien le SIDA.

Taux d'utilisation de la contraception selon EDSM III 2001, 23% des femmes utilisent la contraception.

**34. Taux de mortalité lié au paludisme ;**

2002	0,11%
2003	0,16%
2004	0,14%
2005	0,13%

Source : SLIS.

**35. Cas de paludisme ;**

2002	723 077
2003	809 428
2004	850 723
2005	962 706

Source : SLIS

**36. Taux de décès liés à la tuberculose ;**

10,37% (2005)

Source : SLIS

**37. Cas de tuberculose.**

Années	dépistés	Traités
2002	18,4%	54,94%
2003	19%	51%
2004	19 %	65,5%
2005	21%	70%

Source : SLIS

**2.7 Objectif 7. Assurer un environnement durable.****38. Proportion des zones forestières**

**2004 : 1 174 308 Ha**  
**2006 : 1 482 008 Ha**

Source : Rapport annuel DNCN (Direction nationale de la conservation de la nature)

**39. Superficie des aires protégées pour préserver la biodiversité**

5 290 868 Ha (2004-2006)

Source : Rapport annuel DNCN (Direction nationale de la conservation de la nature)

**42. Proportion de la population en milieu rural ayant accès à une source d'eau meilleure (robinet, borne fontaine, forage, puits à grand diamètre) ;**

35%

Source : State/World children 2005

**43. Proportion de la population en milieu urbain ayant accès à une source d'eau meilleure (robinet, borne fontaine, forage, puits à grand diamètre) ;**

76%

Source : State/World children 2005

**44. Nombre de logements économiques et sociaux construits par an ;**

	2004			2005		
	Homme	femme	total	homme	femme	Total
Nombre	625	383	1008	294	216	510
pourcentage	62	38	100	57,61	42,35	100

2006 H (513 ; 61,81%) F (317 ; 38,19%) Total 830 (100%)

NB : 525 logements ont été construits en 2005, seulement 510 sont attribués et les 15 restants sont disponibles à Kidal.

Source : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme/ Commission d'attribution des logements sociaux- 2006.

**2.8. Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.****46. APD (Aide publique au développement) reçue en % du PIB du Mali ;**

8,7%

Source : Direction Générale du Budget et Direction Nationale de la Planification de Développement.

**47. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base ;**

15%.

Source : Direction Générale du Budget et Direction Nationale de la Planification de Développement

**48. Taux d'ouverture de l'Economie nationale (...);**

65%.

Source : Direction Générale du Budget et Direction Nationale de la Planification de Développement.

**54. Proportion de la dette bilatérale des PPTTE qui a été annulée ;**

18,83%.

**Source :** Direction générale de la dette Publique 2005.

**55. Service de la dette en % des exportations de biens et services ;**

15,2%(2003) 14,8% (2005).

**Source :** Direction générale de la dette Publique 2005.

**57. Taux de chômage des jeunes de 15 à 40 ans ;**

9%.

**Source :** revue CSLP 2005.

**59. Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants en milieu urbain ;**

**60. Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants en milieu rural ;**

(59-60) : 70 pour 1000 habitants (2005).

**Source :** revue CSLP 2005.

**Déclaration du Millénaire**

**Cibles sous Protection des Enfants contre les abus, l'exploitation et la violence ; autres engagements relatifs aux droits des enfants.**

**6. Mise en œuvre du Plan d'action de MFPE et cibles d'ODPM :**

**Réalisation des objectifs du Plan d'action de MFPE dans le contexte de la Déclaration du Millénaire : Cibles sous protection des enfants contre les abus, l'exploitation et la violence ; autres engagements relatifs aux droits des enfants.**

A la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants, les chefs d'Etat et de Gouvernement et représentants d'Etat se sont, dans une Déclaration, engagés à protéger les enfants contre les sévices, la violence, l'abus, l'exploitation et la discrimination. En application de cette Déclaration, le Gouvernement du Mali a adopté un document de politiques et plans d'action pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. Dans sa composante promotion de l'enfant, le plan d'action visait les objectifs suivants :

- Contribuer à assurer la protection des enfants contre les formes de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation de 2002 à 2006 ;
- Assurer la protection de l'enfant contre la vulnérabilité sociale par le renforcement du cadre juridique, la promotion, l'appropriation et la défense des droits de l'enfant.

Alors, des actions menées ont favorisé la protection des enfants contre toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence.

**Sur le plan législatif et réglementaire,**

Une relecture de la législation en matière de protection de l'enfance a été effectuée, notamment avec l'adoption de l'Ordonnance n°02 – 062 du 05 Juin 2002 portant Code de Protection de l'Enfant. Cela a permis d'établir une cohérence et une harmonie entre les traités internationaux auxquels le Mali a adhéré et la législation nationale en matière de protection de l'enfant.

**Dans le cadre de la protection des enfants en situation difficile**, le dispositif d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'hébergement ou de placement a été renforcé. D'une part, des institutions d'accueil pour les enfants de 0 à 5 ans précocement séparés de leurs mamans, les enfants abandonnés ou orphelins sont créées et/ou renforcées. Cependant, le placement permanent en institution n'est envisagé qu'exceptionnellement.

D'autre part, la création et/ou le renforcement d'institutions d'accueil, d'écoute, d'orientation ou d'hébergement pour les enfants de 5 à 18 ans. Ces institutions jouent le rôle d'espace d'écoute, mais aussi d'éducation et d'accompagnement dont le rayonnement est accru avec la mise en place d'équipes mobiles chargées de suivre les concentrations plus ou moins permanentes d'enfants telles que les écoles coraniques, les ateliers d'apprentissage, les lieux de regroupement et de loisirs des enfants et adolescents (places du marché, gares, abords de mosquées).

Pour une intervention de proximité, le renforcement des mécanismes communautaires de prévention et de protection des situations de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence a été une des priorités à travers la création de 364 structures de surveillance communautaires, l'éducation des communautés et des parents qui ont permis de renforcer la vigilance et la connaissance des communautés sur les risques de vulnérabilité sociale et les besoins d'encadrement spécifiques des enfants.

Des programmes de formation ont été élaborés et mis en œuvre. En effet, en 2004, trois noyaux de formateurs ont été mis en place, constitués d'un noyau de 40 formateurs sur la CDE, d'un noyau de 40 formateurs sur la Justice pour mineurs et d'un noyau de 30 formateurs sur la protection des enfants en situation de traite.

#### **Nombre d'enfants maliens victimes de traite de 2000 à 2006 :**

Régions	Filles	Garçons	Total
<b>Enfants victimes de traite rapatriés :</b>			
Kayes	02	07	09
Koulikoro	09	33	42
Sikasso	43	92	135
Ségou	35	48	83
Mopti	53	66	119
Tombouctou	-	4	4
Gao	-	2	2
Kidal	-	-	-
Bamako	16	20	36
<b>Sous total</b>	<b>158</b>	<b>272</b>	<b>430</b>
<b>Enfants victimes de traite interceptés ou identifiés au Mali :</b>			
Régions	Filles	Garçons	Total
Kayes	05	01	06
Koulikoro	12	43	55

Sikasso	227	758	985
Ségou	114	147	261
Mopti	179	126	305
Tombouctou	-	-	-
Gao	-	02	02
Kidal	01	-	01
Bamako	11	37	48
<b>Sous total</b>	<b>549</b>	<b>1.114</b>	<b>1.663</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>707</b>	<b>1.386</b>	<b>2.093</b>

**Nombre d'enfants victimes de traite ayant bénéficié de mesures de protection et de réintégration.**

Dans le cadre du PCRET (Programme Conjoint de Réhabilitation et de Réinsertion des Enfants victimes de Traite) mis en œuvre en 2003 et 2004, 492 enfants ont bénéficié directement des projets d'alphabétisation, de formation, d'apprentissage, des AGR et de suivi psychologique. Tous ces projets ont été soutenus par des séances d'information et de sensibilisation qui ont, en plus des enfants victimes, concerné d'autres enfants et les membres de la communauté d'appartenance. D'autres programmes de réintégration se poursuivent.

## RESUME DES LEÇONS APPRISSES ET DES INITIATIVES ENTREPRISES DEPUIS 2002.

*En vue d'accélérer les progrès vers la réalisation du MFPE et les ODPM pertinents et esquisse d'initiatives futures programmées au niveau national, sous-régional ou régional*

### Leçons apprises :

- Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 2002-2006 (CSLP) a été la réponse institutionnelle générale au sein de laquelle s'est inscrite la promotion des droits de l'enfant, dans la mesure où ce cadre a fédéré l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles. Cependant, le CSLP pour la période 2002-2006 ne reconnaissait pas explicitement que les investissements en faveur des enfants et de leurs droits soient parmi les moyens les plus efficaces de rompre le cercle vicieux de la pauvreté en une génération. La plupart des responsables impliqués dans le CSLP ne percevaient pas encore, de façon concrète, les liens entre violation des droits et pauvreté.
- L'ensemble des cadres sectoriels de planification et de développement du secteur social, dont le Plan Stratégique du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, concourt à assurer la continuité du Plan d'Action en faveur des Enfants de 1992. Toutefois, l'inexistence d'un nouveau Plan d'Action National malgré la Déclaration du Sommet Mondial « Pour un Monde Digne des Enfants » ne facilite pas le plaidoyer et le suivi de l'application des droits de l'enfant ;
- La synergie de l'intervention des différents partenaires est réelle, mais son efficacité rencontre des freins fonctionnels (procédures, concertation, ...) et l'articulation des actions autour des Objectifs de Développement du Millénaire pour faire des droits humains un moteur pour la protection des enfants et des femmes les plus vulnérables, n'en est qu'à ses débuts.
- Des prises de position efficaces en faveur des enfants les plus vulnérables sont aussi freinées par le manque d'information, quantitatives et qualitatives, les concernant. Des efforts sont faits pour améliorer l'information, mais de façon encore très limitée. Des études sont menées sur certains groupes d'enfants, mais sans diffusion nationale des résultats. Le Ministère du développement social et le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille font les premiers pas pour développer un système d'information, mais ne sont pas coordonnés et l'information sur les enfants vulnérables n'est pas encore systématiquement collectée, ni centralisée, et donc reste pour la plus grande partie méconnue. Au manque d'efficacité des systèmes d'information de l'Etat pour relever les cas des enfants victimes de VAEN, s'ajoute le fait que les populations ne signalent pas les cas d'abus aux autorités compétentes.
- La faible motivation du personnel étatique sur le terrain et son niveau de formation, ainsi que la carence en disponibilité de ressources humaines pour l'exécution des programmes ;
- La faible capacité de gestion de certaines ONG et leur faible coordination entre elles et avec les services étatiques ont été souvent mises en évidence en cours d'exécution et ont provoqué des contraintes dans la mise en œuvre des programmes d'action ;
- Le problème de l'inégalité du genre est loin d'être résolu. Le bas niveau de conscientisation de la part de la population, notamment au niveau rural, reste une contrainte.

## Résumé des initiatives :

- Dans l'optique d'harmoniser davantage la législation nationale avec les dispositions de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant, le Mali a entrepris, depuis 1999, plusieurs actions:
  - L'adoption d'un Document intitulé « Principes Directeurs de Bamako pour l'harmonisation des législations nationales contre l'exploitation des enfants dans l'espace francophone et autres pays africains » (signé à Bamako le 29 mars 2002) ;
  - l'adoption de l'Ordonnance n° 02-062 du 05 juin 2002 portant Code de Protection de l'Enfant ;
  - L'adoption de la Loi n° 02-044 du 24 juin 2002 relative à la santé de la reproduction ;
  - L'adoption de la loi n°02-049 du 22 juillet 2002 portant Loi d'Orientation sur la Santé ;
  - L'adoption de la Loi n°02- 050 du 22 juillet 2002 portant Loi Hospitalière ;
  - L'adoption de la Loi n° 024 du 28 Juin 2006 sur l'état civil qui rend gratuits les faits de déclaration de naissances et de décès.
  - L'adoption du Décret n°118/P -RM du 16 mars 2006 fixant les détails des attributions spécifiques du Délégué à la Protection de l'Enfance.
- L'année 2004 a été marquée par l'élaboration et la mise en œuvre du second Programme de Développement Sanitaire et Social dont l'une des orientations majeures est l'élaboration d'une politique nationale en matière d'encadrement du jeune enfant.
- Dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA, le Gouvernement a adopté d'importantes mesures dont la Création d'un Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA, l'adoption de la Déclaration de politique et l'élaboration d'un document de politique en faveur des Orphelins et Enfants Vulnérables du SIDA.
- Afin de réduire le taux de mortalité infantile, le Gouvernement du Mali a pris en 2006 la décision de rendre gratuits les frais relatifs à la césarienne.
- La phase II du Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Education (PISE) qui va couvrir la période 2006 – 2008 va poursuivre avec la mise en place du nouveau schéma institutionnel du Ministère en charge de l'Education, la définition des documents de cadrage sur la décentralisation et l'installation progressive des outils de planification opérationnelle. Elle va aussi accélérer le processus de gestion en mode décentralisé et le renforcement de la déconcentration du Ministère de l'Education Nationale à travers le recentrage des missions des services centraux et des services déconcentrés.
- Dans le cadre du renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre la traite des enfants, le Mali a organisé les sessions ordinaires des commissions permanentes de suivi des accords de coopération entre le Mali et la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso, le Mali et la Guinée en matière de lutte contre la traite des enfants.